

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 septembre 2024 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Culture

**14. Convention cadre de par le Bocage**

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2023-2024-2025 liant le Préau CDN de Normandie-Vire, l'Etat, la Région Normandie, le Département du Calvados ainsi que la commune de Vire Normandie a été signée en 2023.

Parallèlement à la convention pluriannuelle d'objectifs, la convention cadre De par le Bocage (anciennement PNR) doit être renouvelée pour les années 2024-2025.

Cette convention cadre (Annexe 1) fixe les engagements et obligations de chacun des signataires - Etat, Région Normandie, Conseil départemental du Calvados, Conseil départemental de la Manche, Conseil départemental de l'Orne, Commune de Vire Normandie, Le Préau CDN Normandie Vire - pour les années 2024-2025 et définit les principaux objectifs de cette mission spécifique :

- Permettre un accès et un rapport privilégiés aux créations dramatiques sur le territoire du bocage normand.
- Déployer une présence artistique au long cours sur ce territoire et une expérience plurielle pour les habitants, en associant des actions de diffusion, de résidences de création et d'actions culturelles sur chaque territoire ciblé.
- Permettre aux acteurs culturels locaux et collectivités territoriales (communes, EPCI) d'être relais de Par le Bocage et de la création artistique (théâtrale) tout en développant leur implication citoyenne et leur politique culturelle.
- Développer l'accompagnement de ces relais par le Préau : échanges de compétences entre le Préau et les relais (regard du spectateur, accompagnement technique ...) et entre relais par une mutualisation des pratiques.
- Contribuer à la mise en cohérence d'un territoire par un maillage culturel pertinent, à l'échelle du bassin de vie de Vire Normandie.
- Développer la visibilité de Par le Bocage et de ses actions en s'appuyant notamment sur le développement d'une plateforme numérique (site internet du Préau)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024  
Publication : 11/10/2024

Délibération n°2024/09/30/14 du 30 septembre 2024 à 20h30



La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 05 Septembre 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 17 Septembre 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention cadre de Par le Bocage 2024-2025.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	8
Vote Pour	40	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

*Samuel BINET*

Signé le 11/10/2024  
Signé et certifié par yousign

La Maire de VIRE NORMANDIE,

*Nicole DESMOTTES*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024  
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/09/30/14 du 30 septembre 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 04

Le 30 Septembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 24 septembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 24 septembre 2024.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-200060176-20241011-12-DEJ

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 11/10/2024  
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/09/30/14 du 30 septembre 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lucien BAZIN
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024

Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/09/30/14 du 30 septembre 2024 à 20h30

**CONVENTION CADRE 2024-2025**  
**DE PAR LE BOCAGE (ANCIENNEMENT PNR)**

---

**LE PRÉAU**  
**CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE NORMANDIE**  
**VIRE**

ENTRE :

- L'État, ministère de la Culture, direction régionale des Affaires culturelles de Normandie (DRAC), représenté par Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime et par délégation Monsieur Jean-Michel KNOP, Directeur régional des affaires culturelles de Normandie,
- La Région Normandie, représentée par M. Hervé Morin, président du Conseil Régional de Normandie, autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente en date du 4 novembre 2024,
- Le Département du Calvados, représenté par M. Jean-Léonce Dupont, président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente en date du 9 décembre 2024,
- Le Département de la Manche, représenté par M. Jean Morin, président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente en date du 2 février 2024,
- Le Département de l'Orne, représenté par M. Christophe de Balorre, président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente en date du 25 octobre 2024
- La Ville de Vire Normandie représentée par Mme. Nicole Desmottes, maire, agissant en cette qualité en vertu d'une Délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2024,

d'une part,

ET

- Le Préau, centre dramatique national de Normandie implanté à Vire - Normandie, représenté par Mme Lucie Berelowitsch – sis Place Castel – BP 90104 - 14503 Vire Normandie cedex

d'autre part,

VU, la convention cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023/2025 entre l'État (ministère de la Culture et de la communication, Préfecture de la région de Normandie, Direction régionale des affaires culturelles de Normandie), la Région de Normandie, le Conseil Départemental du Calvados, le Conseil Départemental de la Manche, la Commune

Vire Normandie et le Centre Dramatique national de Normandie-Vire signée en 2023.

VU, la loi LCAP, L'arrêté du 28 mars 2017 relatif aux labels et conventionnement dans le domaine du spectacle vivant, le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels spectacle vivant et arts plastiques du 28 mars 2017 et son arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges des CDN, il est défini ce qui suit.

## PRÉAMBULE

Le Préau est un des rares CDN implanté en territoire rural, à Vire Normandie et dans le bocage normand. Il porte en son cœur la mission spécifique « Par le Bocage » (anciennement Pôle National de Ressources du spectacle vivant en milieu rural). Son projet artistique et culturel se trouve donc irrigué de cette mission spécifique de création tournée vers les territoires.

Le Centre dramatique national de Normandie Vire poursuit depuis 1995 une action en milieu rural.

Par le renouvellement de cette convention cadre, plusieurs objectifs sont fixés.

Tout d'abord, va être mis en place au sein du dispositif le développement de l'accueil de propositions artistiques distinctes des spectacles et hors billetterie favorisant un regard plus large sur la création contemporaine : résidences, actions culturelles, lectures, ...

Dans ce cadre, il est souhaité le développement d'un réseau de spectateurs ambassadeurs.

Enfin, la consolidation des conventions signées entre le Préau et les communes et communautés de communes partenaires existantes est une priorité. Seront poursuivis les objectifs d'augmentation de l'accueil public au sein des périmètres géographiques de ces conventions et du lien avec le Préau de ce public.

## 1 - LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PNR

La mission spécifique « Par le Bocage » est d'aller à la rencontre directe des populations rurales avec des créations portées par le Préau.

Les objectifs de « **Par le Bocage** » peuvent être détaillés ainsi :

1. permettre un accès et un rapport privilégiés aux créations dramatiques sur le territoire du bocage normand.
2. déployer une présence artistique au long cours sur ce territoire et une expérience plurielle pour les habitants, en associant des actions de diffusion, de résidences de création et d'actions culturelles sur chaque territoire ciblé.
3. permettre aux acteurs culturels locaux et collectivités territoriales (communes, EPCI) d'être relais de Par le Bocage et de la création artistique (théâtrale) tout en développant leur implication citoyenne et leur politique culturelle.
4. développer l'accompagnement de ces relais par le Préau : échanges de compétences entre le Préau et les relais (regard du spectateur, accompagnement technique,...) et entre relais par une mutualisation des pratiques.
5. contribuer à la mise en cohérence d'un territoire par un maillage culturel pertinent, à l'échelle du bassin de vie de Vire Normandie. Ce travail pourra être conduit en collaboration avec les partenaires signataires de la présente convention, en portant une attention particulière à l'échelon des intercommunalités et en dialogue avec les départements.
6. développer la visibilité de Par le Bocage et de ses actions en s'appuyant notamment sur le développement d'une plateforme numérique (site internet du Préau) afin :
  - de réinterroger à l'aune des Droits Culturels les formes de relation au publics dans la continuité d'une présence adaptée sur le territoire auprès des relais locaux
  - de créer un espace de ressources, d'échanges et d'informations à destination des relais locaux et des habitants
  - de favoriser la circulation et la mobilité des publics en proposant une plateforme numérique de covoiturage en ligne et/ou la réservation de navettes selon le périmètre des actions

## 2 - OBJET DE LA CONVENTION

### 2.1 / CREATION

La directrice du Centre Dramatique National s'engage à remplir une mission de création théâtrale dramatique d'intérêt public. Elle s'efforcera également de diffuser des œuvres théâtrales de haut niveau. Elle recherchera l'audience d'un vaste public et la conquête de nouveaux spectateurs. Elle aura le souci de mener une action à l'échelle des communautés de communes rurales autour de la ville siège, et plus généralement de sa zone d'implantation du département, et de la région.

### 2.2 / ACTIONS ET ENGAGEMENTS INSCRITS AU SEIN DES CONVENTIONS

A minima trois propositions artistiques seront choisies par les partenaires signataires des conventions. Ces propositions artistiques seront choisies parmi une diversité de propositions, majoritairement des créations ou coproductions du Centre Dramatique National.

Par proposition artistique les partenaires conviennent de nommer tout projet artistique mêlant création, sensibilisation ou action culturelle tel que :

- une représentation accompagnée d'actions de sensibilisation
  - une résidence de création donnant lieu à une restitution (sans billetterie)
  - une résidence en milieu scolaire avec restitution au sein de l'établissement ou en dehors
  - une lecture accompagnée d'un échange avec le public
  - toute proposition de format imaginée avec les partenaires sur le territoire
1. L'engagement forfaitaire annuel pour le(s) partenaire(s) locaux : 3000€ par année de convention et pour trois propositions artistiques. Si le(s) partenaire(s) souhaite(nt) recevoir plus de 3 propositions artistiques il est possible d'ajuster cet engagement forfaitaire de 1000€ par propositions supplémentaires.
  2. La présence de membre(s) de l'équipe artistique permanente du Préau ou d'artistes associés au projet du Préau dans les créations proposées afin de nourrir la dynamique d'insertion professionnelle et de réflexion autour de formes innovantes.
  3. Le triptyque de propositions artistiques se structure de la manière suivante :
    - ⇒ une création de format « spectacle » classique : espace scénique matérialisé, cadre de scène avec équipement, rapport au public traditionnel (gradin...),
    - ⇒ une création aux contraintes techniques moindres et pouvant être présentée dans des lieux différents des salles de représentation habituelles ( lieux patrimoniaux, médiathèques, salles de classe, cafés de pays...)
    - ⇒ une proposition artistique qui ne soit pas un spectacle et qui ne donne pas lieu à une billetterie : résidence de création avec restitution, lectures, répétitions publiques, permanence artistique, collecte d'histoires, ateliers ...
  4. Une mise en réseau des relais sera opérée par le biais de : rendez-vous communs de travail, partage du processus de création, invitation commune à tous les partenaires aux spectacles du Préau.
  5. Les propositions artistiques auront des formats variables afin de permettre aux relais de Par le Bocage d'irriguer leur territoire en fonction des infrastructures disponibles et/ou nécessaires, tout en expérimentant différentes rencontres entre les publics et la création ou ses processus (lieux non théâtraux : cafés, entreprises, à domicile...).
  6. Toutes les conventions territoriales ont la même temporalité : de septembre à juin.
  7. L'objectif de la mission spécifique « Par le Bocage » est la permanence artistique et culturelle territoriale. A cette fin, le CDN travaillera, en sus des trois propositions ci-dessus exposées, à consolider cette présence territoriale par toutes les formes pertinentes, adaptées, contextualisées et circonstanciées (résidence d'auteur, d'artistes...). Ces présences territoriales pourront s'appuyer sur les concours éventuels des partenaires publics via des dispositifs spécifiques et complémentaires (jumelages...).

Au sein des conventions signées avec les partenaires, les territoires signataires d'une convention Par le Bocage et le CDN s'engagent :

- ⇒ Pour la collectivité :
  - à une participation forfaitaire annuelle de 3 000 €
  - à un engagement en matière de mise à disposition de locaux et/ou de services

- à une participation aux différents temps propices au développement des relais et au travail de synergie entre les signataires de la convention Par le Bocage
- à l'étude de propositions complémentaires à destination des publics.

⇒ Pour le CDN :

- à la proposition de trois créations ou formes artistiques différentes
- à la présence de membre(s) de l'équipe artistique permanente du Préau ou d'artistes associés au projet du Préau dans les créations proposées
- à l'accompagnement des rendez-vous artistiques, avec les relais et pour la formation d'un public (bibliographie, dossier pédagogique, lectures, répétitions publiques, rencontres en amont dans les classes, ateliers et bords plateaux)
- à la mise en réseau des relais par des rendez-vous communs de travail, de partage du processus de création ou de spectacle au Préau
- au développement d'une plateforme numérique à partir de son site internet
- à la mise en place d'une plateforme d'ingénierie au service des territoires

### 2.3 / STRUCTURATION ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU PAR LE BOCAGE

Afin de mener à bien cette « décentralisation de la décentralisation » le Centre Dramatique National impulsera une dynamique fédératrice permettant de structurer et d'organiser **Par le Bocage**, en lien avec les relais (communautés de communes, communes, associations, etc...).

Cette mission de structuration et de développement du réseau Par le Bocage a pour objectifs :

- ⇒ de développer un espace de ressources, d'échanges et d'informations au sein du réseau
- ⇒ de faire du CDN un opérateur de montage des projets auprès des partenaires et des financeurs : collectivités, DRAC...

Pour répondre à ces objectifs, le CDN mettra en œuvre :

- ⇒ des réunions trimestrielles de pilotage entre le Préau et ses partenaires (collectivités et structures relais du territoire)
- ⇒ des partenariats avec de nouvelles collectivités du territoire, en fonction des opportunités sur les territoires ciblés, en concertation avec les partenaires de la convention
- ⇒ impulsera une réunion annuelle entre le Préau et chacun des départements qui le souhaite afin de partager les bilans des actions conduites, les perspectives, et plus généralement, les politiques culturelles publiques conduites (spectacle vivant, coopérations culturelles en territoire, éducation artistique et culturelle, lecture publique, patrimoine) .
- ⇒ Affichera la programmation « Par le Bocage » dans sa brochure de saison au même titre que les autres spectacles
- ⇒ Des échanges seront menés avec les départements ou/et les collectivités porteurs d'une saison décentralisée, afin d'éventuellement faire figurer dans les plaquettes de saisons réalisées en local ou au niveau départemental la programmation « Par le Bocage ».

### 2.4 / RAYONNEMENT NUMERIQUE

Le Préau, par sa position et ses outils de communication numériques se veut centre de ressources sur le territoire.

Pour ce faire, le Préau, dispose d'espaces consacrés sur son site internet dans la rubrique « Par le Bocage », où figurent des ressources complètes sur les actions artistiques programmées (photos, textes, dossiers à télécharger). D'autres actions, s'appuyant sur les moyens numériques le plus utilisés (réseaux sociaux, messageries collaboratives de type WhatsApp), permettent déjà des créer des groupes d'habitants (ambassadeurs Par le Bocage). Nous envisageons de poursuivre de travail de constitution de communautés numériques avec ces outils qui sont faciles d'accès, agiles et réactifs.

## 3 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour la période 2024 – 2025. Elle prendra fin au 31 décembre 2025. Une dénonciation de la présente convention par les signataires demeure possible dans un délai de six mois avant la fin de l’année.

## 4 - MODALITES DE MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

### 4.1 / MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA CONVENTION

#### COMITÉ DE PILOTAGE ET DE SUIVI

Il est prévu un comité de pilotage réunissant les tutelles signataires de la présente convention en amont de son renouvellement.

En parallèle, des temps d’échange seront organisés entre les tutelles signataires, les élus du territoire, les relais **Par le Bocage** au moins une fois par an. L’organisation de ces temps d’échange est tenue par le Préau qui en assure le secrétariat.

Un bilan annuel sera débattu à l’occasion de chaque réunion en commun. Il sera réalisé et présenté par le Préau, en lien avec les relais partenaires. Il permettra d’évaluer :

- la création artistique,
- la vitalité du réseau et l’appui au projet culturel des territoires,
- l’élargissement des publics,
- le rayonnement sur le territoire (nombre de convention, nombre de relais, ...),
- les moyens financiers.

#### MODALITES DE CONTRACTUALISATION :

La convention Par le Bocage entre Le Préau et les relais d’un territoire sera contractualisée de la manière suivante :

- une convention « **Par le Bocage** » annuelle de septembre à juin, rythmée par trois propositions, est signée entre chaque relais d’un territoire et le Préau. Elle pourra être reconduite d’année en année par la signature d’une nouvelle convention.
- chaque proposition artistique de diffusion fera l’objet d’une billetterie et donnera lieu à la signature d’un contrat de co-réalisation et d’un décompte de billetterie.

### 4.2 / DIFFUSION : LIEN / LIEUX PARTENAIRES

Afin d’atteindre un maillage territorial le plus cohérent possible et d’étendre **Par le Bocage** à des territoires non conventionnés les parties signataires de cette convention chercheront à favoriser la diffusion de « **Par le Bocage** » sur le territoire situé dans la zone de proximité du Centre Dramatique National (soit un rayon estimé à une cinquantaine de kilomètres autour de Vire) et ce, en partenariat avec les institutions ou équipements culturels implantés sur les territoires concernés.

Le Préau cherchera notamment une articulation harmonieuse avec les réseaux de saisons décentralisées ou co-construites mises en œuvre par les départements, par Vire-Normandie et avec tous les acteurs culturels du territoire.

Les collectivités territoriales pourront faciliter la rencontre du Préau avec des partenaires nouveaux sur le territoire, avec des élus locaux ou avec des relais potentiels.

### 4.3 / OUTILS DE COMMUNICATION

Le Préau et les partenaires de la présente convention s’engagent à mettre en œuvre tous les moyens de communication pertinents au service de la communication des objectifs de la présente convention (communication institutionnelle, site internet des partenaires, blog, ...).

## 5 - MOYENS : ELEMENTS FINANCIERS CADRE

Les partenaires à la présente convention s'engagent à soutenir **Par le Bocage**.

L'État, le Conseil Départemental du Calvados, la Région Normandie, la ville de Vire Normandie, le Conseil Départemental de la Manche, le Conseil Départemental de l'Orne soutiennent le CDN de Vire pour l'ensemble de ses activités.

L'État & le Conseil Départemental du Calvados s'engagent à soutenir spécifiquement financièrement Par le Bocage, sous la réserve de la disponibilité annuelle des crédits correspondants.

Les Conseils départementaux de l'Orne et de la Manche s'engagent à soutenir financièrement Par le Bocage, sous la réserve de la disponibilité annuelle des crédits correspondants.

## RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS DES TROIS ANNEES

SUBVENTIONS AFFECTEES A PAR LE BOCAGE	2023	2024	2025
ETAT	20 000€	20 000€	20 000€
REGION (fléchage subvention de fonctionnement)	10 000€	10 000€	10 000€
CALVADOS	5 000€	5 000€	5 000€
ORNE	6 000€	6 000€	5 000€
MANCHE	5 800€	5 800€	5 000€
RELAIS	3 000€ forfaitaire par relais et par convention annuelle		

## 6 - EVALUATION DE LA CONVENTION

A l'issue de la convention, et à partir des bilans annuels rédigés à l'occasion de chaque comité de pilotage, un bilan partagé par l'ensemble des signataires devra être établi.

A Rouen, le

**EN SEPT EXEMPLAIRES ORIGINAUX**

**L'État,**  
représenté par le Directeur régional  
des affaires culturelles de Normandie

Jean-Michel KNOP

**La Région Normandie,**  
représentée par son Président

Hervé MORIN

**Le Conseil départemental du  
Calvados,**  
représenté par son Président

Jean-Léonce DUPONT

**Le Conseil départemental de la  
Manche,**  
représenté par son Président

Jean MORIN

**Le Conseil départemental de l'Orne,**  
représenté par son Président

Christophe de BALORRE

**La Commune de Vire Normandie**  
représentée par son Maire

Nicole DESMOTTES

**La Directrice du Préau  
Centre Dramatique National  
de Normandie-Vire**

Lucie BERELOWITSCH